



## COMMUNIQUE

### REDUCTION IMPORTANTE DES TAUX DE PROMOTION POUR LE GRADE D'AAP1 LES ADJOINTS ADMINISTRATIFS UNE NOUVELLE FOIS MALMENES

Par arrêté du 14 février 2018 publié au JO le 16 mars 2018, l'Administration vient une **nouvelle fois** de réduire les taux de promotion pour les **3 années** à venir pour les Adjointes Administratives de notre Ministère.

Alors que l'Administration avait demandé aux services de travailler sur la base des taux de **2017 (20 % pour les AAP1 et 17 % pour les AAP2)** pour préparer les promotions 2018 et qu'elle nous avait annoncé avoir demandé à la DGAFP **16 %** pour chacun des deux grades, les taux retenus pour les 3 années à venir sont :

Taux 2014	AA2 vers AA1 : 25 %	AA1 vers AAP2 : 19 %	AAP 2 vers AAP1 : 23 %
Taux 2015 à 2017	AA2 vers AA1 : 20 %	AA1 vers AAP2 : 17 %	AAP 2 vers AAP1 : 20 %
Taux 2018 à 2020		AAE vers AAP2 : <b>16 %</b>	AAP 2 vers AAP1 2018 : <b>11 %</b> 2019 2020 : <b>10 %</b>

**- 9 % puis – 10 % pour les promotions  
au grade d'AAP1**

**L'UNSA constate une fois de plus que certains de nos collègues partiront dans les mois et années à venir sans avoir été promu au grade d'AAP1**

Nous savions déjà depuis plusieurs années que la reconnaissance à laquelle peuvent prétendre les Adjointes Administratives n'était pas une priorité ministérielle et cela se confirme encore plus aujourd'hui.

**INFO DERNIERE MINUTE** : La CAP NATIONALE PROMOTION est convoquée le 17 AVRIL 2018.

**L'UNSA UPAA s'associe d'autant plus au préavis de grève déposé par  
l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE  
pour le 22 MARS 2018**